



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Comité de l'évaluation – Trentième session

Rome, 18 février 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme de travail du Bureau de l'évaluation et des études pour 2002
4. Rapports d'évaluation présentés au Comité pour examen
 - a) Evaluation de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations reproductibles
 - b) Evaluation du Projet de développement en faveur des populations tribales de l'Andhra Pradesh en Inde
5. Autres questions
 - a) Ordre du jour de la session de décembre 2002 du Comité de l'évaluation
 - b) Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

La trentième session du Comité de l'évaluation se tiendra le lundi 18 février 2002 au siège du FIDA, à Rome (Via del Serafico 107, EUR). Elle s'ouvrira à 8h30 dans la salle 201.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire figure dans le présent document (EC 2002/30/W.P.1).

3. Programme de travail du Bureau de l'évaluation et des études pour 2002

Le document EC 2002/30/W.P.2 contient le programme de travail du Bureau de l'évaluation et des études pour 2002.

4. Rapports d'évaluation présentés au Comité pour examen

a) Évaluation de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations reproductibles

Le document EC 2002/30/W.P.3 contient le résumé de l'évaluation susmentionnée. On peut obtenir le texte intégral de ce rapport auprès du Bureau de l'évaluation et des études.

b) Évaluation du Projet de développement en faveur des populations tribales de l'Andhra Pradesh en Inde

Le document EC 2002/30/W.P.4 contient le résumé de l'évaluation du Projet de développement en faveur des populations tribales de l'Andhra Pradesh (Inde) et de la validation finale. On peut obtenir le texte intégral de ce rapport auprès du Bureau de l'évaluation et des études.

5. Autres questions

a) Ordre du jour de la session de décembre 2002 du Comité de l'évaluation

Sur la base de la proposition présentée par le Bureau de l'évaluation et des études en décembre 2001, le Comité de l'évaluation décidera des évaluations de projets qu'il souhaitera examiner à sa session de décembre 2002.

b) Approbation de la diffusion des documents

La politique de diffusion des documents du FIDA prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Comité de l'évaluation d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à sa trentième session soient diffusés et placés sur le site web du Fonds.